

**PARCE
QUE
TOULON**



Règlement Jeu Concours - CALENDRIER DE L'AVENT RCT 2022-2023

Article 1 : Société Organisatrice

La SASP Rugby Club Toulonnais (ci-après « la Société Organisatrice ») dont le siège social est situé 580 Vieux Chemin de Sainte-Musse 83100 Toulon sous le n° 418716 007 00103, organise un concours dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat accessible sur <https://www.rctoulon.com>

Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement par l'internaute, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu aura lieu du Jeudi 1^{er} Décembre 2022 au Samedi 24 Décembre 2022. Il est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine. Ne peuvent néanmoins participer les mandataires sociaux, employés et préposés de la société organisatrice et de toute société que celle-ci contrôle ou qui la contrôle, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du jeu proposé par la société organisatrice.

Sont exclus de toute participation au concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les personnes qui auront fraudé pour participer au concours en violation du présent règlement,
- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, domicile et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les Participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées. Par conséquent, ils sont responsables de la modification de leur adresse et doivent, en cas de déménagement, communiquer leurs nouvelles coordonnées sur le Site.
- les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du concours.

**PARCE
QUE
TOULON**



Article 3 : Durée du concours

Le concours est organisé du Jeudi 1^{er} Décembre 2022 au Samedi 24 Décembre 2022 (de 9h30 à 23h59 - chaque jour). La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu concours, le participant doit compléter et valider toutes les étapes du jeu, il devra mentionner son prénom, nom, adresse email et valider. Le jeu est accessible de 9h30 à 23h59, depuis une URL proposée sur les différents supports de communication suivant du club : Site internet officiel du club (rctoulon.com), Page Facebook RCT, Compte Twitter RCTofficiel et Instagram @rctofficiel.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu lié aux caractéristiques même de l'Internet.

Article 5 : Exclusion

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du Participant. La Société Organisatrice se réserve, le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Une même personne ne peut disposer que d'un seul droit d'accès au jeu. En cas de participation multiple, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mail (ou grâce à l'utilisation de différentes identités ou tout autre moyen afin de s'enregistrer plusieurs fois), l'ensemble des bulletins de participations sera rejeté et considéré comme invalide.

**PARCE
QUE
TOULON**



Article 6 : Sélection des gagnants

Plusieurs mini-jeux seront proposés. La détermination des gagnants dépend du jeu auquel le joueur participe.

- Jackpot

Le gagnant est le joueur qui voit apparaître 3 signes identiques sur son écran. Ainsi il remporte le lot mentionné.

- Roue de la fortune

Le joueur remporte le lot sur lequel la roue s'arrête.

- Memory

Les gagnants seront déterminés sur la base du plus grand nombre de réponses trouvées. Si un ou plusieurs participants devaient être ex-aequo, ils seront départagés sur base de la personne qui aura été la plus rapide.

- Catcher

Les gagnants seront déterminés sur la base du score le plus élevés à ce jeu.

- Puzzle

Les gagnants seront déterminés sur la base du puzzle réussi le plus rapidement possible. Le chronomètre faisant foi.

- Mot mystère

Les gagnants seront déterminés sur la base du mot mystère découvert le plus rapidement possible. Le chronomètre faisant foi.

Article 7 : Lot et valeur de la dotation

Les lots RCT : 20 lots provenant du RCT Store, 16 lots provenant la billetterie RCT et 8 lots offerts par des Partenaires du RCT.

Lots RCT Store

- 1 Casquette RCT - Valeur 24,99€
- 1 Bonnet Training RCT x Nike - Valeur 24,99€
- 1 maillot RCT Stadium Away - Valeur de 89,99€
-

**PARCE
QUE
TOULON**



- 1 Mini parapluie RCT - Valeur de 29,90€
- 1 Sac à dos Essentiel RCT x Nike - Valeur de 39,99€
- 1 Ballon Replica Rugby World Cup - Valeur de 40€
- 1 Ballon supporter RCT Muguet- Valeur unique de 27€
- 1 Montre bracelet en tissu - Valeur de 39,90€
- 1 Bracelet RCT Cuir Crochet - Valeur de 29,90€
- 1 Affiche Stade Mayol RCT x Sport à l'affiche - Valeur de 39,00€
- 1 Slip de bain camouflage RCT X Budgy Smuggler- Valeur de 37,00€

- 4 codes promotionnels de 20% de remise à valoir sur rctstore.com
- 4 codes promotionnels de 10% de remise à valoir sur rctstore.com
- 1 Code de Livraison Gratuite - Valeur unique 7€

Lots Billetterie Rugby Club Toulonnais :

- 2 x 4 places pour la rencontre RCT - Bath en Catégorie X - Valeur unique de 10€
- 2 x 4 places pour la rencontre RCT - Zebre en Catégorie X - Valeur unique de 10€
- 2 x 2 places pour la rencontre Toulon - Toulouse à l'Orange Vélodrome en Catégorie 3 - Valeur unique de 30€
- 2 x 2 places pour la rencontre Toulon - Toulouse à l'Orange Vélodrome en Catégorie 2 - Valeur unique de 50€
- 2 places pour la rencontre Toulon - Toulouse à l'Orange Vélodrome en Catégorie 1 - Valeur unique de 75€
- 2 x 2 places pour la rencontre Toulon - La Rochelle à l'Orange Vélodrome en Catégorie 3 - Valeur unique de 30€
- 2 x 2 places pour la rencontre Toulon - La Rochelle à l'Orange Vélodrome en Catégorie 2 - Valeur unique de 50€
- 2 places pour la rencontre Toulon - La Rochelle à l'Orange Vélodrome en Catégorie 1 - Valeur unique de 75€

Lots Partenaires RCT :

- 1 Menu pour 2 personnes au Restaurant Le 111 au Pradet - Valeur 100€
- 2 x 1 Bon d'achat de 40€ chez EASYSUSHI - Valeur unique de 100€
- 1 Buche de Noël pour 6 personnes à l'Atelier Cornu - Valeur unique de 50€
- 1 Ballon de Rugby en chocolat à l'Atelier Cornu - Valeur unique de 30€
- 1 Batteur SMEG (ref : HMF01BLEU) offert par NOBLESSA - Valeur unique de 160€
- 1 séjour de 2 nuits à une semaine en mobil home « CLASSIC 2 Ch. 4/6 Pers. » ou « CLASSIC 3 Ch. 6 Pers. » avec Homair - Valeur unique de 500€ HT
- 1 bon d'une valeur de 80€ pour un repas par le Mercure d'Hyères (hors boissons) - Valeur unique 80€

**PARCE
QUE
TOULON**



Des lots mis en jeux par nos partenaires pourront être ajoutés aux lots RCT tout au long du calendrier de l'Avent.

Les lots RCT Store seront à retirer au Campus RCT - Entrée à pied par la rue Henri Matisse, 83100 Toulon sur présentation du mail de confirmation de gain et d'une pièce d'identité.

Les codes promotionnels RCT Store seront adressés par email aux gagnants.

Les lots Billetterie RCT seront également envoyés directement par email aux gagnants.

Les lots Partenaires RCT seront en fonction de ceux-ci à récupérer directement chez le partenaire ou au Campus RCT - Entrée à pied par la rue Henri Matisse 83100 Toulon.

Pour les gagnants habitants hors agglomération toulonnaise, les lots RCT Store leur seront expédiés.

Les gagnants disposeront d'un mois, à compter de la date du gain, pour récupérer leur lot.

Il ne pourra être obtenue aucune contrepartie en échange du lot attribué.

Article 8: Sélection des gagnants

Il est précisé que ne sont pris en charge par la Société Organisatrice que les éléments expressément inclus dans la description du gain ci-avant, tout autre frais étant laissé à la charge du gagnant.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un gain par tout autre gain de valeur équivalente, dans ce cas les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que le gain nouvellement déterminé.

Article 9 : Informations à caractère personnel

Les informations personnelles concernant les Participants du présent concours font l'objet d'un traitement informatisé qui reprend les données renseignées sur le formulaire des participants. La Société Organisatrice et ses partenaires sont seuls destinataires des informations nominatives.

Chaque participant dispose néanmoins d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent s'exercer directement à l'adresse suivante : contact@rctoulon.com

Article 10 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de force majeure, d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des gains ne permettant pas au

**PARCE
QUE
TOULON**



gagner ou profiter simplement de son gain.

La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gains acheminés par voie postale.

Article 11 : Modification du règlement

La société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement du jeu. Le nouveau règlement remplacera alors le précédent et il prendra effet dès cet instant.

La société Organisatrice se réserve aussi la faculté de procéder à tout moment à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce chef.

La société Organisatrice pourra annuler une ou plusieurs journées s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Article 12 : Consultation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute modification du présent règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement peut être consulté instantanément sur le site concerné. Il est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant demande directement en appuyant sur l'icône prévu à cet effet dans le corps du règlement visible sur le site.

Article 13: Disposition finale

Toute contestation sur le concours sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice sans autre voie de recours. Celle-ci ne mènera aucune correspondance avec les participants, sous quelle forme que ce soit.